



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 30 décembre 2019  
N° 89

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Loi de finances 2020 : des mesures fortes pour les start-ups et leurs salariés

**La loi de finances pour 2020 comporte des dispositions clés pour les start-ups et leurs salariés, entrant en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Tout d'abord, ces mesures concernent les **bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)**, outil d'intéressement au capital le plus couramment utilisé par les start-ups pour leurs salariés. Il a ainsi été clarifié que ces derniers pourront bénéficier d'une **décote sur le prix d'exercice de leurs bons** par rapport au prix d'acquisition payé par les investisseurs lors de la dernière levée de fonds de la société, lorsqu'ils ne disposent pas des mêmes droits (article 10). **Les conditions financières seront ainsi plus favorables pour les salariés, élément clé pour les attirer et fidéliser dans les start-ups dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements.**

Par ailleurs, les **salariés de start-ups étrangères installées en France pourront maintenant recevoir des BSPCE sur les titres de la société-mère** (article 11). C'est une mesure forte d'attractivité favorisant l'implantation de start-ups en France, notamment dans le contexte du Brexit, et l'internationalisation de notre écosystème d'innovation.

Enfin, le dispositif « **jeune entreprise innovante** » (**JEI**) dont bénéficie près d'une start-up sur deux a été **prolongé au moins jusqu'en 2022** (article 46). **Son financement, ainsi que celui des aides à l'innovation allouées par Bpifrance, a en outre été pérennisé.**

*« Je me félicite de l'adoption de ces mesures qui attestent du soutien continu et renforcé du Gouvernement et de la majorité parlementaire aux start-ups, qui créeront en 2020 plus de 25 000 emplois directs partout en France et pour tous les niveaux de compétence.*

*Les mesures concernant les BSPCE permettront de favoriser le recrutement et la fidélisation des salariés dans les start-ups, principal goulet d'étranglement pour leur croissance aujourd'hui. Nous continuerons le travail en 2020. Je pense notamment au Pacte productif, initié par Bruno Le Maire, qui comprendra des mesures importantes sur la formation dans le numérique. »*  
déclare Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique.

**Contact presse :**

Cabinet de Cédric O : 01.53.18.43.10 / [presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)